Supprimer la valeur locative? Idée excellente, s'il n'y avait pas....

…Anne, la mère célibataire. Environ 10% de son loyer annuel (16'600 CHF) sont imposable. Dans le cas d'une location privée, cela peut être 20% ou plus. Le total des rendements fiscaux provenant des loyers s'élève à environ quatre milliards de francs suisses par an.

Même si les locataires n'en sont guère conscients, ils contribuent indirectement dans une large mesure aux recettes fiscales des communes, des cantons et de la Confédération. Si les revenus locatifs étaient exonérés d'impôt, les loyers pourraient être réduits d'environ 10 %.

Grâce à la valeur locative, les propriétaires immobiliers paient également des taxes sur le logement. Leur contribution annuelle devrait être aussi de l'ordre de 4 milliards de francs. Quiconque veut abolir la valeur locative met en danger cette compensation.

Que peuvent faire les locataires au sujet de la suppression de la valeur locative?

- Informez-vous sur Wohnsteuer.ch/fr/illustrations
- Demandez à votre association de locataires pourquoi ils préconisent la suppression de la valeur locative.

Taxe d'habitation de 8%... ... parce que l'équité a un prix

Quand l'imposition de la valeur locative sera-t-elle finalement optimisée?

Daniel a du succès et il est malin. Il a énormément profité du régime fiscal actuel au cours des dernières décennies : des actifs dans un paradis fiscal, des bénéfices importants sur les titres, des déductions fiscales importantes grâce aux travaux d'entretien et aux intérêts passifs. Son optimisation* fiscale est impressionnante.

Marie et Maurice sont à la retraite, se réjouissent de leurs cinq petits-enfants et s'offrent de temps en temps une belle excursion. Un mode de vie économe leur a permis de rembourser progressivement les dettes de l'appartement. Comme il n'y a pas de déductions fiscales pour eux, leur taux d'imposition sur la valeur locative est disproportionnellement élevé. Ils appartiennent au groupe qui est gravement désavantagé aujourd'hui.

Existe-t-il des alternatives à ce système fiscal injuste?

- Bien sûr ! Vous pouvez les trouver sous Wohnsteuer.ch/fr
- Contactez la fédération romande immobilière et demandez quand le problème sera résolu.

* Incorrect : le principe de l'imposition en fonction de la capacité économique, CF, art. 127.2 est violé.